

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°40-2021-346

PUBLIÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## DDFIP / service

40-2021-12-30-00010 - Délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique au 01/01/2022 (2 pages)

Page 3

# **DDFIP**

# 40-2021-12-30-00010

Délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique au 01/01/2022



Liberté Égalité Fraternité



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES LANDES
23 Rue Armand Dulamon
40000 MONT-DE-MARSAN

### Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Landes,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-884 du 29 juin 2016 relatif à la partie réglementaire du code de la consommation ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Landes;

Vu l'article R712-3 du décret n°2016-884 du 29 juin 2016 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des commissions de surendettement ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de M. Pascal ANOULIÈS , administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Landes ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 28 mai 2019 fixant au 1er septembre 2019 la date d'installation de M. Pascal ANOULIÈS dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Landes;

Article 1: Décide de donner délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, à :

## 1. Pour la Division secteur public local – fiscalité directe locale – dématérialisation

Olivier GUILLEMIN, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

Service collectivités et établissements publics locaux

Philippe PARMENTIER, inspecteur des finances publiques, chef de service

Fiscalité directe locale et analyses financières

• Carole CAPDUPUY, inspectrice des finances publiques, cheffe de service.

Modernisation SPL: monétique - dématérialisation- Hélios

- Isabelle JACQUET, inspectrice des finances publiques
- Thierry ROUZAUD, inspecteur des finances publiques

### 2. Pour la Division comptabilité et dépenses de l'Etat

Valérie SANLAVILLE, inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, responsable de la division

Dépense du ministère des Armées, Chorus Défense

- Nadine BOUGUES, inspectrice des finances publiques, cheffe de service
- Jean-Philippe CAMPAGNE, inspecteur des finances publiques, chargé de mission
- Isabelle GUERIN, contrôleuse des finances publiques
- Nathalie LEJEAR DESTUGUES, contrôleuse principale des finances publiques

### Comptabilité des Opérations de l'État :

- Céline LOEUL, inspectrice des finances publiques, cheffe de service
- Agnès FLORENS, contrôleuse des finances publiques
- Marie-Claire NARTUS, contrôleuse des finances publiques
- Pauline HUMBERT, contrôleuse des finances publiques
- Elodie VANHOUCKE, agent des finances publiques
- Stéphanie BAHUS, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

### 3. Représentantes commission de surendettement

Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques, Claire ALMODOVAR, administratrice des finances publiques adjointe

Article 2: La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Mont-de-Marsan, le 30 décembre 2021 L'administrateur général des finances publiques Directeur départemental des finances publiques des Landes

Pascal ANOULIÈS